Département de l'AIN
Arrondissement de Bourg en Bresse
Canton de SAINT ETIENNE DU BOIS
Commune de **RAMASSE**

PROCES-VERBAL
Du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 29 juin 2026 à 19h30
À la salle du conseil municipal

Date de convocation *: jeudi 18 juin 2026*
L'an deux mil vingt-six, le 29 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de RAMASSE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Christian PASSAQUET, Maire de Ramasse.
Étaient présents
Mmes et Mrs. BORGET Jean-Pierre., BUIRET Christiane., DEULCEUX Rémi., FONTANAY Thierry., GRAZIOLI Émeline, LAURENT Christine, LOISY Sylvie, MORELLET Damien, PASSAQUET Christian, PORRIN Michel, TERRAILLON Céline
Étaient Excusés : Néant
Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.
Mr Rémi DEULCEUX est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.
Il est donné lecture du Procès-Verbal de la dernière réunion du conseil, en date du 5 juin 2026
Ce Procès-Verbal est complété par la remarque suivante afin de pouvoir les approuver les PV des conseils municipaux doivent être envoyés assez tôt afin de permettre à toutes et tous de les lire de les modifier le cas échéant. Il est adopté à la majorité avec une abstention.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026
- Subvention aux associations **Délibération n° 2026-06-01**
- Approbation projet pour l'installation d'une bâche à incendie **Délibération n° 2026-06-02**
- Actualisation régime indemnitaire tenant compte des fonctions de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel **Délibération n° 2025-06-03**
- Délégations du maire
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

Subvention aux associations
Considérant les demandes de subventions pour l'année 2026 émanant de diverses associations ; et considérant le budget primitif de l'année 2026 et notamment la somme de 4 500 € inscrite à l'article 6574 ;
Monsieur Le Maire, propose d'allouer un montant total de 3000 euros aux associations et présente la répartition des subventions aux différentes associations œuvrant pour la commune de Ramasse et ses habitants.

Nom de l'association	Siège à	Montant voté
Patrimoine de Ramasse	RAMASSE	200 €
Notre Dame des Conches	RAMASSE	200 €
L'Entrée des Artistes	RAMASSE	200 €
Société de Chasse de Ramasse	RAMASSE	200 €
Corps en mouvement	RAMASSE	200 €
Comité de Fleurissement	RAMASSE	200 €
Association pour l'animation et la sauvegarde des sites religieux de Ramasse	RAMASSE	200 €
Les Pilot'Ain	RAMASSE	200 €
TOTAL Ramasse		**1 600 €**

Nom de l'association	Siège à	Montant voté
Sou des Ecoles	VILLEREVERSURE	400 €
Club de l'amitié	VILLEREVERSURE	150 €
Echo du Suran	VILLEREVERSURE	150 €
Amicale des donneurs de sang de la Vallée du Suran	VILLEREVERSURE	100 €
ADMR des 2 Vallées	VILLEREVERSURE	200 €
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers	VILLEREVERSURE	100 €
TOTAL Villereversure		**1 100 €**
AGEK	HAUTECOURT	100 €
BTP CFA AIN / 1 élève	BOURG-EN-BRESSE	100 €
MFR La Vernée / 2 élèves	PERONNAS	100 €
TOTAL Extérieur		**300 €**
TOTAL SUBVENTIONS	**3 000 €**	

Toutes les associations domiciliées à Ramasse se voyaient dotées de 200 euros annuellement, à l'exception des subventions exceptionnelles précédemment versées (Pompiers, Routes Fleuries du Revermont). L'association Rock Danse est en pause. De fait, cette association n'est pas subventionnée. L'association corps en Mouvement est maintenant domiciliée à Ramasse, elle est subventionnée en lieu et place. L'association l'Entrée des artistes est particulièrement active sur le territoire, en proposant des sorties et divers divertissements. La société de Chasse de Ramasse participe à l'organisation de la fête du village et les chasseurs entretiennent les sentiers et apportent de l'eau pour la faune sauvage. Le comité de fleurissement participe à l'embellissement du village et coordonne l'organisation de la fête du village animées par les différentes associations. D'autres associations œuvrent pour le patrimoine telles que l'Association pour l'animation et la sauvegarde des sites religieux de Ramasse pour l'église Sainte Maxime et Patrimoine de Ramasse et Notre Dame des Conches. Les Pilot'Ain organisent notamment la course de tracteurs-tondeuses pour la fête du village.
Pour l'exposé des Associations domiciliées à Villereversure : l'assemblée précise en ce qui concerne l'association du Sou des écoles que vingt enfants de Ramasse sont scolarisés à l'école de Villereversure, cette année la fête de la musique qu'ils devaient organiser a été annulée ; **Monsieur le Maire** propose de leur attribuer une dotation de 400 euros. **Monsieur Thierry FONTANAY** s'interroge sur le montant et suggère qu'il puisse être modulé en fonction du nombre d'élèves. Ensuite 200 euros sont proposés pour l'ADMR des 2 vallées ; 150 euros pour l'Echo du Suran et pour le Club de l'amitié, ceux-ci viennent confectionner leurs traditionnelles galettes dans le four de Ramasse et, 100 euros pour l'Amicale des donneurs de sang et l'Association des jeunes sapeurs-pompiers. **Monsieur Rémi DEULCEUX** questionne sur les critères permettant de fixer les montants entre les différentes subventions extérieures. **Monsieur Jean-Pierre BORGET** explique les différents critères et **Madame Christiane BUIRET** précise que le nombre d'enfants important, justifie la subvention proposée pour le sou des Ecoles par rapport au nombre de personnes âgées moins nombreuses, fréquentant le club de l'amitié. **Monsieur Michel PORRIN** précise également que les montants permettent de démontrer la reconnaissance de la commune pour les ces associations partenaires de Villereversure œuvrant pour la commune de Ramasse. **Madame Émeline GRAZIOLI** précise que le Sou des écoles est associé depuis de nombreuses années aux évènements du village.
Concernant les Associations extérieures, 100 euros sont proposés pour l'AGEK, le BTP CFA de L'AIN à Bourg en Bresse, accueillant un élève de Ramasse et la MFR La Vernée à Peronnas où sont scolarisés deux élèves ramassards. **Monsieur le Maire** précise que l'École de musique de Ceyzeriat ne bénéficiera pas de subvention cette année car 1000 euros avaient été versés l'année dernière et aucune intervention n'a eu lieu pour l'école. Une subvention sera envisagée en 2027 sous condition d'une intervention effective pour les enfants scolarisés. **Madame Céline TERRAILLON** s'interroge sur le fait de verser des subventions sous condition que les ramassards bénéficient de l'association. **Monsieur Rémi DEULCEUX** s'interroge sur les 1500 euros de budgets non évoqués, **Monsieur le Maire** précise que des dotations exceptionnelles ont déjà été versées aux pompiers à l'occasion du rassemblement départemental exceptionnel programmé à Villereversure cette année et à La Route Fleurie du Revermont pour le fleurissement.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'allouer aux diverses associations citées un montant total de subventions de 3000 €, ventilé selon l'état du tableau ci-dessus. Cette somme sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

Approbation projet pour l'installation d'une bâche à incendie, village du bas RD 81

Monsieur Jean-Pierre BORGET, 2ème adjoint au Maire, présente le projet, il informe le Conseil municipal de la nécessité de renforcer la défense extérieure contre l'incendie, suivant les préconisations des pompiers, sur le territoire communal par l'installation d'une bâche incendie au centre village RD81. Les réservoirs actuels sont limités par les approvisionnements des sources, la puissance du débit des lances incendies est jugée insuffisante.
Le devis s'appuie sur une estimation de 2025 à hauteur de **48 024 euros TTC.** Cette opération permettra d'améliorer la couverture en défense incendie conformément aux besoins de la commune et aux exigences réglementaires. Le fonds vert est ouvert aux demandes en lien avec les incendies. **Monsieur Michel PORRIN** déclare que la DETR peut également participer au financement à hauteur de 20 %. La réserve prévue est de 110 m^3. deux estimations avaient été étudiées dont

une version enterrée dont le coût est plus élevé. **Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre BORGET, 2ème adjoint au Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité**, décide d'approuver le projet d'installation d'une bâche incendie au village du bas RD 81 ainsi que le montant de l'opération, fixé à **48 084 € TTC** et décide donc d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal. Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document, marché, devis ou acte nécessaire à la réalisation de cette opération ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives s'y rapportant.

Actualisation régime indemnitaire tenant compte des fonctions de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Madame Émeline GRAZIOLI, 1ère adjointe au Maire donne lecture au conseil municipal des éléments suivants : Considérant qu'il convient de revaloriser et de réajuster le montant maximal de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) attribuable aux agents relevant du groupe 2, sans modifier les autres dispositions de la délibération du 10 novembre 2017, il est proposé de modifier le point 2 – Montants de référence de la délibération n°17/46 du 10 novembre 2017 comme suit :

Les groupes de fonctions demeurent inchangés :

Groupe	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions
Groupe 1	Secrétaire de mairie
Groupe 2	Agent technique polyvalent

Les montants de référence sont fixés à :

Groupe	Montant de base annuel maximum – Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)	Complément indemnitaire annuel (CIA)
Groupe 1	7 300 €	Sans objet
Groupe 2	7 300 €	Sans objet

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupant un emploi à temps non complet. Les montants évolueront dans les mêmes conditions que les montants de référence fixés pour les corps ou services de l'État, le plafond national de base est de 10 500 euros.
Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Émeline GRAZIOLI 1ère adjointe au Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'actualiser le Régime Indemnitaire, en tenant compte des fonctions de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies sur le tableau ci-dessus. Toutes les autres dispositions de la délibération n°17/46 du 10 novembre 2017 demeurent inchangées. Monsieur le Maire est autorisé à fixer, par arrêté individuel, le montant de l'IFSE attribué à chaque agent, dans la limite des plafonds fixés par la présente délibération. Il est précisé que les crédits nécessaires au paiement de cette prime, sont inscrits au budget communal.

Compte-rendu des commissions

Communication et affaires sociales *:* réunion des membres de la commission programmée le 30 juin

Voirie : **Monsieur Jean-Pierre BORGET** mentionne la fin des travaux de la voirie Chemin de chez Gagnon village du haut, ils sont satisfaisants Il évoque la problématique, en contre bas, sur la Montée de l'école, des débordements après les orages et des graviers, ils ont été déposés à la cabane des chasseurs. Des riverains ont signalé qu'ils ont manqué d'information sur les travaux de la rue : les prochains travaux seront mentionnés systématiquement sur ILLIWAP.

Travaux : réunion des membres de la commission programmée le 15 juillet à 20h

Désignation des membres titulaires et suppléants des commissions thématiques pour GBA

1. Commission finances, ressources humaines, administration générale et services aux communes
Pas de représentant,
2. Commission développement économique, commerce, emploi et insertion, enseignement supérieur
Monsieur Thierry FONTANAY
3. Commission biodiversité, environnement et agriculture
Monsieur Rémi DEULCEUX
4. Commission sport, culture et tourisme
Monsieur Rémi DEULCEUX
5. Commission gestion des déchets, patrimoine et énergie
Mme Émeline GRAZIOLI - Monsieur Damien MORELLET, suppléant

6. Commission aménagement, mobilités, voirie et habitat (dont gens du voyage)
Monsieur Christian PASSAQUET préside la commission gens du voyage
Madame Christine LAURENT, **Monsieur Michel PORRIN**, suppléant
7. Commission solidarité, santé, petite enfance et jeunesse
Madame Sylvie LOISY

Commission scolaire : Madame Sylvie Loisy, évoque la relance du projet de climatisation de l'école pour supprimer la problématique de la chaleur dans les classes. Il est évoqué la possibilité de teinter les vitres.

CCAS : Madame Christiane BUIRET évoque une proposition du CCAS de Villereversure pour la semaine Bleue, en lien avec les personnes âgées au mois d'octobre. L'animation du repas des ainés et est en cours de validation avec un accordéoniste. La commission se réunira le 30 juin.

Indésirables : **Madame Émeline GRAZIOLI, 1ère adjointe** félicite les membres de la commission pour leurs actions et implication dans l'opération frelons asiatiques et le nombre d'insectes capturés, malgré le problème complexe du filtrage, selon le rapport de **Madame Céline TERRAILLON** et **Monsieur Rémi DEULCEUX.** En juillet, une tournée sur l'ambroisie est envisagée.

SIEA : Monsieur Thierry FONTANAY expose une difficulté de raccordement à la fibre sur une maison du village du bas, le problème est résolu.

Questions diverses
Eau réseau : **Monsieur le Maire** explique l'augmentation du tarif de l'eau due à la prise en compte des travaux à réaliser pour maintenir le réseau dans un fonctionnement optimum : augmentation mensuelle estimée en dessous de 50 m3 : 4.60€ et au-dessus (80 m3) , 2.90 €
Raccordement eaux pluviales : **Monsieur Jean-Pierre BORGET** expose le projet, avec GBA de contrôler la zone à proximité de la station d'épuration, chemin des Chevrettes, route de Drom avec un procédé d'enfumage pour vérifier les raccordements des riverains, si les évacuations sont bien séparées. Il évoque aussi un problème avec la station d'épuration : difficultés identifiées pour le pompage de l'eau de pluie (garage inondé), il s'agissait d'un défaut de mise en alarme dont GBA était responsable, le problème est réglé, La commune sera prévenue en cas en cas d'incident.
Poubelles de la commune sous la salle des fêtes : **Madame Sylvie LOISY** évoque la problématique des poubelles stockées sous la salle des fêtes et du risque d'incendie (balcon en bois), une autre solution sera étudiée.
Église Sainte MAXIME : comptage des chauves-souris dans l'église par une association
Cimetière : Monsieur Michel PORRIN suggère de remettre à jour les prises de concession qui ont une durée de 15 ou 30 ans pour les familles, il évoque la dégradation de certaines sépultures, dont il conviendrait d'identifier les familles pour les contacter.
Riverain Voirie route du Viaduc : **Monsieur Thierry FONTANAY** évoque des excès de vitesse, des non-respects du stop et la problématique de l'entretien des haies et du manque de visibilité en conséquence.

La séance est levée à 21h45

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 22 septembre 2026 à 19h30

Le Maire,
Christian PASSAQUET

Le secrétaire de séance,
Rémi DEULCEUX